

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du 07 Octobre 2014 à 19 heures

Président de séance : Monsieur Alain ARCHIER, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présent(s) : ARCHIER Alain, ROUX Michel, POULENARD Guy, BLACHE Jean-Paul, BRUNON Doriane, DUMAS Christine, GIRARD Patrice, GOURDON Chrystelle, GUYOT Laurent, MARSEGUERRA Marcel, MAYOUD Martine, PEYRARD Georges, RAMEAU Maryse, REVOIL Lyliane.

Excusé(s) :

Absent(s) : THOMAS Irène.

Pouvoir(s) :

Monsieur Alain ARCHIER, Maire ouvre la séance ordinaire publique à 19 heures.

Par manque d'éléments, le Conseil Municipal retire de l'ordre du jour la délibération n° 2014_0084 : Demande de participation financière d'établissements spécialisés : Institut Médico Educatif (IME) « Les Colombes » Montéleger : Frais de scolarité.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Madame Christine DUMAS, Conseillère Municipale est désignée secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014_0076 : Résiliation de la concession d'occupation du domaine public communal avec Madame Béatrice ARNAUD

Le Conseil Municipal accepte la demande de résiliation de la concession d'occupation du domaine public de Madame Béatrice ARNAUD (société BEALO, à effet au 30 septembre 2014).

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0077 : Résiliation du bail administratif de courte durée avec la SAS DATA TECHNOLOGIES EUROPE 2014 COMMUNICATIONS SERVICES (D.E.C.S. – DATATECH)

Le Conseil Municipal accepte la demande de résiliation de Monsieur Stéphane MONTET concernant le bail administratif de courte durée pour l'occupation du local sis 185, rue Mathieu Gay, à effet au 15 octobre 2014.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0078 : Contrat de maintenance des logiciels SIRAP

Le Conseil Municipal approuve le contrat de maintenance des logiciels SIRAP (cadastre).

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0079 : Contrat de vérification des extincteurs et RIA : Changement de raison sociale suite à fusion

Le Conseil Municipal prend acte du changement de raison sociale de la société DELTA INCENDIE qui devient EUROFEU SERVICES.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0080 : Remboursement de sinistre WC publics Place de l'Eglise

Le Conseil Municipal approuve le remboursement de sinistre des WC publics sis Place de l'Eglise pour un montant de 540 €.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0081 : Conventions de formations – Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale

Le Conseil Municipal approuve la prise en charge de formation sur le thème « Organisation et fonctionnement des CCAS : ce qu'il faut savoir ! » pour 3 personnes élues et agent. Le coût s'élève à 150 €.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0082 : Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07) - Nouvelle modification des statuts et mise à jour de la liste des collectivités adhérentes

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle modification des statuts du SDE07 et prend acte des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0083 : Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche - Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accord cadres et marchés subséquents

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accord cadres et marchés subséquents, proposé par le SDE 07.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0084 : Demande de participation financière d'établissements spécialisés : IME « L'envol » Annonay : frais de classe de découverte

Le Conseil Municipal décide de verser une aide financière de 48 € à l'IME « L'envol » qui accueille un enfant que nous comptons parmi nos habitants, au titre des frais classe de découverte.

Nombre de votants : 14

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 1
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0085 : Participation financière aux transports piscine : Ecole Publique

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge 50 % des frais de transport liés au cycle piscine pour l'année scolaire 2014/2015. Le montant de la participation s'élève à 396,25 €.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0086 : Participation financière aux transports piscine : Ecole Privée St Joseph

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge 50 % des frais de transport liés au cycle piscine pour l'année scolaire 2014/2015. Le montant de la participation s'élève à 396,25 €.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2014 0088 : Participation financière aux frais de scolarité et séjours/classes de découvertes pour les enfants scolarisés hors de notre commune

Le Conseil Municipal décide de donner une suite négative aux demandes des écoles des autres communes relatives aux frais de scolarité et séjours divers et mandate le Maire pour effectuer les réponses aux diverses sollicitations.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 55.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le 09 OCT. 2014, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Alain ARCHIER

